



Conseil municipal du 27 janvier 2012

Intervention Cyrille Moreau

0-2 - Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire, cher(e)s collègues,

Le groupe des élu-es EELV a déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce rapport en Conseil de la CREA le 17 octobre dernier.

Cependant, au vu des rebondissements survenus sur ce dossier ces derniers jours et pour prendre en compte que nos collègues de l'opposition ne sont pas représentés à la CREA, nous avons souhaité revenir sur le point qui nous semble centrale, la question de la transparence de l'information sur la qualité d'eau dans notre agglomération.

Dans ce domaine nous portons à votre connaissance les obligations qui s'imposent aux pouvoirs publics lorsqu'une commune fait l'objet d'une dérogation préfectorale qui autorise la consommation d'eau du robinet même une fois que les seuils de concentration en polluants ont été dépassés.

En effet, la Directive européenne (Conseil) dite « eau publique » du 3 novembre 1998 prévoit que, je cite :

« Les pouvoirs publics ont l'obligation de veiller à ce que la population affectée par des pollutions donnant lieu à une dérogation soit informée rapidement et de manière appropriée de la dérogation et des conditions dont elle est assortie ».

A l'occasion du Conseil de la CREA du 17 octobre dernier, nous avons découvert avec stupéfaction qu'il n'y avait aucune référence aux multiples dépassements de normes survenus dans l'année écoulée sauf à chercher dans l'épais rapport de 500 pages des annexes avec de vagues références aux dépassements de seuils sans explication supplémentaire autre que l'absence de risque de la santé en référence à un avis de l'AFSSA (*l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments*) de décembre 2006.

Il est intéressant de s'attarder un instant sur l'AFSSA pour rappeler qu'elle a été créée suite à la crise de la vache folle et qu'elle n'existe plus depuis juillet 2010 puisqu'elle a fusionné avec une autre agence pour fonder l'ANSES (*l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*).

Que les rapports de la CREA n'actualisent même pas cette donnée n'est pas de nature à nous rassurer sur l'intérêt porté aux questions de santé environnement.

Le 17 octobre dernier, nous sommes donc intervenus pour dénoncer cette carence d'information et avons eu la satisfaction d'obtenir l'assentiment du Conseil avec l'engagement qu'à l'avenir la CREA apporterait un soin particulier à ses communications.

Dans l'intervalle la CREA a connu deux nouveaux incidents de pollutions sur la commune de Fontaine-sous-Préaux.

Pour la troisième année consécutive les seuils réglementaires en **chlortoluron**, pesticide fréquemment utilisé pour céréales d'hivers, ont été dépassés.

Les 8 et 12 décembre 2011, ils ont même été respectivement de 8 et 10 fois supérieurs à la norme fixée à 0,1 µg/L.

Nous avons été stupéfaits de découvrir un article dans le CREA mag de janvier sur la commune de Fontaine-sous-Préaux ventant la richesse patrimoniale de cette commune, de son eau et surtout, je me permets de vous en faire quelques citations de son « *Traitement de l'eau qui relève d'un procédé ingénieux qui filtre l'eau et retient les éléments ultra fins au travers d'une technologie de pointe de dernière génération* ».

Ce n'est pas fini : «*Virus, bactéries, grains de pollen ... sont éliminés. L'eau est rendue potable sans aucun traitement chimique. Environ 100.000 habitants rouennais bénéficient quotidiennement de l'eau de sources de Fontaine-sous-Préaux.*»

A aucun moment il n'est fait référence aux problèmes survenus lors des 8 et 12 décembre et encore moins des années antérieures. Nous vous laissons libre de juger si ce type de communication répond aux obligations prévues par la Directive eau.

Constatant que les engagements du Conseil de la CREA du 17 octobre n'étaient pas tenus, nous avons donc le 17 janvier dernier, communiqué auprès de la presse et par écrit au Président de la CREA pour lui demander de bien vouloir faire le nécessaire pour que les citoyens de la CREA soient dorénavant informés des dépassements de seuils, de la nature des risques et des mesures prises pour y remédier.

Pour toute réponse, la CREA a répondu par communiqué de presse qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir puisque l'O.M.S. avait fixé ce seuil à 30 µg/L, soit 300 fois supérieur à la norme française et européenne et qui constitue un seuil d'interdiction immédiate à la consommation.

Ce point mérite de s'y attarder un instant.

Comment se fait-il qu'il y ait un tel écart entre les normes d'alerte françaises et européennes d'un côté et l'OMS de l'autre ?

Il est nécessaire ici de rappeler que les pesticides ont la particularité d'avoir un effet d'accumulation dans l'organisme. C'est pour ça que l'Europe, appliquant le principe de précaution, voulait initialement interdire toute trace de pesticides et a fixé un seuil symbolique 0,1 µg/L. Immédiatement les lobbies industriels et agricoles se sont mobilisés. Ils n'ont pas réussi à faire plier l'Europe ni la France, ce qui est une première, mais l'OMS a décidé de multiplier par 300 ce seuil sans apporter la preuve de l'absence de risque pour la santé sur le long terme.

Comme pour les OGM, les acteurs économiques demandent aux pouvoirs publics d'autoriser des biens à la consommation sans avoir réalisé au préalable les études épidémiologiques nécessaires sur la durée et un grand nombre de sujets en invoquant les problèmes de rentabilité liés à de telles obligations.

Pourtant la santé n'a pas de prix. Ça ne semble malheureusement pas une préoccupation de ce gouvernement si on en croit les déclarations du Président de la République relatée dans le monde du 20 janvier où il déclarait devant des agriculteurs qu'il « *Avait conscience de l'aspect tatillon de certains règlements administratifs notamment en matière de protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origines agricoles* »

Ces propos ont d'ailleurs été confirmés par des actes puisque l'Etat vient de couper les crédits à *l'Institut de recherche sur la santé de Rennes* qui travaillait notamment sur « *les contaminants de l'environnement, notamment les pesticides et leurs effets* ».

On est là dans la pratique classique qui consiste à casser le thermomètre pour faire disparaître le problème plutôt que d'essayer de le régler.

Si nous ne nous faisons plus aucune illusion sur le gouvernement actuel et les engagements du Président de la République il n'en est pas de même au niveau local et nos partenaires.

Pour nous, écologistes, il est impossible de continuer cette politique du silence.

Personne n'est en mesure d'indiquer à quel seuil précis les risques pour la santé sont avérés faute de crédits de recherche dédiés pour mener des études épidémiologiques sérieuses.

Néanmoins, compte tenu des risques et en particulier pour le fœtus, il nous semble indispensable que les pouvoirs publics prennent à bras le corps ce sujet et qu'à chaque fois qu'un seuil est dépassé, une large information soit faite auprès des citoyens, sur la nature du polluant, ses origines, les mesures prises pour régler le

problème et, par application du principe de précaution la distribution d'eau en bouteille pour les populations fragiles.

Parallèlement, il faut agir avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés pour réduire le problème à la source en changeant les modes de production agricoles à l'origine de ces pollutions.

Je vous remercie.

Contact Presse

*Ludivine Perroux Attachée du Groupe EELV Mairie de Rouen
06.64.12.49.30 & ludivine.perroux@laposte.net*

